

Image not found or type unknown



Titre de séjour de 10 ans

Par **papillonbleu1977**, le **13/12/2011 à 16:32**

Bonjour,rnrnMarié depuis 2 ans, je souhaite me séparer. Mon mari risque t-il de perdre sa carte de séjour de 10 ans ?rnrnEst-ce que pour les algériens, la communauté de vie de 4 ans s'applique ? rnrnMerci pour vos réponses

Par **malia**, le **16/12/2011 à 12:59**

oui il risque de la perdre même pour les algériens la règles des 4 ans de mariages s'appliquent.